

**RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE
MME LA CONSEILLÈRE LINE ZOLLIKER**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2026

Réponse à l'interpellation N° 11-2026 « Moustique tigre à Pully »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 30 septembre 2026, Mme la Conseillère communale Line Zolliker a interpellé la Municipalité au sujet du moustique tigre à Pully

La Municipalité y répond comme suit.

Une forte présence de moustiques tigres a en effet été relevée au cours de l'été 2026. En 2025 encore, la commune, suivant les recommandations du Canton, ne devait assurer le suivi que de cinq lieux de ponte spécifiques. L'ampleur du phénomène observé durant l'été 2026 a pris de court tant les autorités cantonales que communales. Cette année, les services communaux ont procédé à des traitements larvicides sur l'ensemble des secteurs publics annoncés via la plateforme du Canton. Force est toutefois de constater que cette action s'est révélée insuffisante à elle seule.

La Municipalité partage la nécessité d'une action coordonnée entre les services publics, les propriétaires privés et les locataires. Afin de répondre à ce besoin de coordination, un groupe de travail œuvre actuellement sur les diverses mesures à mettre en place en vue de limiter, dans la mesure du possible, la prolifération des moustiques tigres durant l'été prochain.

Ce groupe est composé de collaboratrices et collaborateurs de plusieurs services de l'administration, ainsi que du professeur M. Daniel Cherix, qui assure la pertinence des mesures proposées, et de Mme Carine Vogel, Mandataire spécialisée « espèces exotiques » pour le Canton de Vaud.

D'ici au début de l'an prochain, plusieurs axes seront développés, notamment, l'envoi de courriers aux propriétaires précisant les mesures à prendre ainsi que le calendrier à respecter, de même que l'organisation de séances d'information à l'attention du public.

Les services de l'administration coordonneront également leurs interventions sur les parcelles en main communale - domaine public, parcs et bâtiments privés communaux – afin de s'assurer que les actions nécessaires soient prises en temps utile sur l'ensemble des terrains dont la Ville a la charge.

A ce stade, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures, tant en personnel interne qu'en faisant appel à des entreprises spécialisées, n'ont pas encore pu être évaluées. En fonction de l'ampleur des actions à mener, votre Conseil sera renseigné de la nécessité, le cas échéant, de prévoir d'éventuelles ressources financières supplémentaires.

Nous espérons ainsi pouvoir endiguer la présence de cette espèce invasive et permettre aux habitantes et habitants de profiter au mieux de leur été 2027.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Line Zolliker.

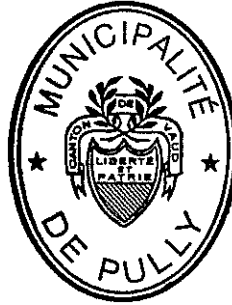
Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

La syndique



N. Jaquerod



Le secrétaire



S. Cornuz